

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 505**8 octobre 1996****SOMMAIRE**

A.B.Z., S.à r.l., Strassen	page 24238	Marode S.A., Luxembourg	24222
Arbed S.A., Luxembourg	24209, 24211	Master-Key S.A., Howald	24222
Ditco Participations S.A., Luxembourg	24208	MKL Properties S.A., Luxembourg	24223
Dyckerhoff AG, Mainz-Amöneburg	24194	Mondadori International S.A., Luxembourg	24217
EPPA Group S.A., European Public Policy Advisers Group S.A., Luxembourg	24212	Multi-Market-Center, S.à r.l., Mertert	24224
Ermitage Crosby Asia Fund S.A., Luxembourg	24208	Naarden International Holding S.A., Luxembourg	24223
Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	24208	NCS-IPB S.A., Grand-Saconnex	24219
Escover Holding S.A., Luxembourg	24208	Newton Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	24225
Filo Holding S.A., Luxembourg	24211	Nomura Asian Infrastructure Fund, Sicav, Luxembg	24225
Finaux S.A., Bruxelles	24209	OMD S.A., Luxembourg	24225
Fondation Journalistes en Europe, Paris	24236, 24238	Pamir S.A., Luxembourg	24226
Food-Regie, S.à r.l., Mertert	24208	Patinvest S.A., Luxembourg	24224
Forges Finance S.A., Luxembourg	24211	Patrigest S.C.I., Luxembourg	24194
(Le) Foyer - Arag, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg	24220	Portmar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	24226
Gehl Jacoby & Associés, S.à r.l., Luxembourg	24212	Prime Action Holding S.A., Luxembourg	24200
Gipe S.A., Luxembourg	24212	Provis Finance S.A., Luxembourg	24226
G.I.TE.N., Groupe International des Technologies Naturelles S.A., Luxembourg	24213	Re De Co Holding S.A., Luxembourg	24227
Golfservice Luxembourg, GmbH, Biwer	24208	Re Fin Co Holding S.A., Luxembourg	24226
Gradel S.A., Steinfort	24213	Richard, S.à r.l., Mondercange	24223
GT Europe Management S.A., Luxembourg	24214	River Holding S.A., Luxembourg	24224
Hagemeyer Luxembourg S.A., Luxembourg	24214	Sabrofin S.A., Luxembourg	24223
Henderson Asia CB Fund Management S.A., Senningerberg	24213	(Jean) Schanck et Cie S.A., Mondorf-les-Bains	24226
Henderson International Luxembourg S.A., Senningerberg	24215	Selec S.A., Luxembourg	24228
Henderson Management S.A., Senningerberg	24213	Société Financière Renaissance S.A.H., Luxembourg	24228
HSBC Asia Investment Services S.A., Luxembourg	24215	Solar International, Sicav, Luxembourg	24227
HSBC Investment Funds Luxembourg S.A., Luxembg	24216	Standfast Reinsurance S.A., Luxembourg	24229
HSBC Napt Luxembourg S.A., Luxembourg	24216	Strategic Capital Management Company S.A., Luxbg	24229
HTR India Management S.A., Senningerberg	24215	Suez Asia Equity Associates S.C.A., Luxembourg	24230
Imex-Processing, S.à r.l., Luxembourg	24215	Suez Lux Bonds, Sicav, Luxembourg	24231
Industrial Properties S.A., Luxembourg	24215	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg	24231
Industrial Venturers Europe S.A., Luxembourg	24216	Sunshine Holding S.A., Luxembourg	24228
Investcorp S.A., Luxembourg	24217	Surf International S.A., Howald	24232
IPF Conseil S.A., Luxembourg	24217	Svante, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	24230
ISA Asian Growth Management Company S.A., Luxbg	24217	Svecia Securities Sicav N. 3, Luxembourg	24232
JBS, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	24216	Syntonia S.A.H., Luxembourg	24196
Koepfler, S.à r.l., Wasserbillig	24218	Tian-Xiang, S.à r.l., Niederkorn	24235
Labouchère & Cie (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24214	Tiefbau, GmbH, Biwer	24235
Langers & Co S.A., Luxembourg	24219	Tin Café, S.à r.l., Luxembourg	24229, 24230
L.C. Luxembourg-Mameranus, A.s.b.l., Luxembourg	24240	Tiro Investments S.A., Luxembourg	24235
Leny Holding S.A., Luxembourg	24220	TNL, Tuesday Night League, A.s.b.l., Foetz/Mondercange	24202
Luxembourg Global Asset Management S.A., Luxembourg	24218, 24219	Topkapi S.A.H., Luxembourg	24233, 24234
Luxlife S.A., Luxembourg	24221	Travaux Modernes, S.à r.l., Luxembourg	24205
Luxstate S.A., Luxembourg	24221	T-Régie, S.à r.l., Mertert	24233
Lyslin S.A., Luxembourg	24222	UBZ International Trust Management S.A., Luxembg	24234
Mao Holdings S.A., Luxembourg	24220, 24221	Union Crédit Finance S.A., Strassen	24232
Marin Holding S.A., Luxembourg	24221	Van Moer Santerre Luxembourg S.A., Luxembourg	24235
Marks & Spencer (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	24222	Vehicle S.A., Luxembourg	24236
		V.I.M. Luxembourg S.A., Luxembourg	24235
		VMS Luxinter, Sicav, Luxembourg	24240
		Volti International S.A.	24239
		Wilgera S.A., Luxembourg	24240

DYCKERHOFF A.G., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Mainz-Amöneburg, Stadtkreis Wiesbaden.

Registergericht Wiesbaden HRB 2.035.

Muttergesellschaft der S.A. des Ciments Luxembourgeois, Esch-an-der Alzette.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels 1995, ainsi que les annexes s'y rattachant, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1996, vol. 303, fol. 45, case 5/1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 1996.

DYCKERHOFF A.G.

Signatures

(24476/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

PATRIGEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel Jean Raymond Sarrazin, architecte, de nationalité française, né à Cosne Cours-Sur-Loire (Nièvre, France), le 18 juin 1943, et son épouse,

Madame Chantal Marie Jacqueline Andrée François, agent immobilier, de nationalité française, née à Alençon (Orne), le 11 octobre 1945, demeurant ensemble à F-84220 Cabrières d'Avignon, Chemin des Estelles,

mariés sous le régime légal ancien de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'Alençon, le 3 juillet 1964;

2) Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète assermenté, né à Dudelange, le 10 juillet 1948, demeurant à Bettembourg, 24A, rue du Curé.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination de PATRIGEST S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de cinquante ans à partir de ce jour. Elle pourra être prorogée pour une durée indéterminée par décision unanime de tous les sociétaires ou leurs ayants droit. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est à Luxembourg.

II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

Art. 5. Il est créé trois cent quatre-vingt-onze (391) parts d'intérêts d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune, attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport.

1) Monsieur Michel Jean Raymond Sarrazin, préqualifié, et son épouse Madame Chantal Marie Jacqueline Andrée François, préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-parts d'intérêts 390

2) Monsieur Gustave Vogel, préqualifié, une part d'intérêts 1

Total: trois cent quatre-vingt-onze parts d'intérêts 391

Le fonds social de trois cent quatre-vingt-onze mille (391.000,-) francs français a été mis à la disposition de la société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent, de la manière suivante:

a) pour Monsieur Gustave Vogel par un apport en espèces;

b) pour Monsieur Michel Jean Raymond Sarrazin et Madame Chantal Marie Jacqueline Andrée François, par l'apport des droits immobiliers ci-après décrits:

Désignation

Dans un immeuble sis sur la commune de Cabrières d'Avignon (Vaucluse), au lieu-dit «Fontanette», comprenant un corps de bâtiments élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, avec deux cours, terrasse, remise et dépendances, figurant au cadastre rénové de ladite commune à la Section B sous le numéro 1 pour une contenance de cinq ares quatre-vingt centiares (05a 80 ca),

a) le lot numéro onze (11), ainsi désigné,

au rez-de-chaussée,

un séjour, une cuisine et un salon, auxquels on accède par l'entrée C,

ensemble, les soixante-douze millièmes (72/1000) de la propriété du sol;

- b) le lot numéro treize (13), ainsi désigné,
 au 1^{er} étage,
 deux chambres - sans communication entre elles auxquelles on accède depuis le lot onze (11),
 - l'une par un escalier prenant naissance dans le séjour dudit lot,
 - et l'autre par un escalier prenant naissance dans le salon dudit lot,
 ensemble, les soixante-douze millièmes (72/1000) de la propriété du sol;
 c) le lot numéro quatorze (14), ainsi désigné,
 au 2^e étage,
 une chambre et un grenier, auxquels on accède, à chacun par un escalier,
 ensemble, les soixante-douze millièmes (72/1000) de la propriété du sol.

Ainsi que le tout résulte d'un état descriptif de division avec règlement de copropriété dressé par Maître Pages, notaire à Apt, le sept août mil neuf cent quatre-vingt-un, publié au deuxième bureau des hypothèques d'Avignon le vingt-quatre septembre suivant, volume 1970, numéro 12 et suivant acte reçu par ledit Maître Pages, le quatorze août mil neuf cent quatre-vingt-un, publié au deuxième bureau des hypothèques d'Avignon, le vingt-quatre septembre suivant, volume 1970, numéro 14.

Ledit état descriptif a encore été modifié par les époux Sarrazin-François, dans un acte reçu le 28 juin 1990 par Maître Michel Grangier, titulaire d'un office notarial à Lagnes (Vaucluse).

Estimation

Les droits immobiliers ci-dessus décrits sont estimés à trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000,-) francs français.

Origine de propriété

Les droits immobiliers précités ont été acquis par les époux Sarrazin-François suivant un acte reçu par Maître Henri Gontier, notaire associé de la société civile professionnelle MAÎTRE HENRI GONTIER et MAÎTRE PAUL MAY, notaires associés, titulaire d'un office notarial à Robion (Vaucluse), en date du 19 septembre 1989, publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques d'Avignon, 2^e bureau, le 9 novembre 1989, Dépôt 8601, volume 3742, numéro 1.

Hypothèques

Les droits immobiliers prédécrits sont grevés d'une hypothèque conventionnelle prise au profit de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AVIGNON ET DU VAUCLUSE pour un montant de cent soixante-dix mille (170.000,-) francs.

Art. 6. La cession des parts s'opèrera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

IV. Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées conjointement par les sociétaires.

Art. 11. La gestion journalière de la société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la société vis-à-vis des tiers.

Art. 12. Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

V. Assemblée générale

Art. 13. Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans un délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Art. 15. Dans toutes assemblées générales, chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation soit confiée à un homme de l'art non sociétaire.

Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Monsieur Gustave Vogel, préqualifié, est chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.

2) Le siège de la société est établi à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le présent apport en nature est évalué à deux millions trois cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-dix (2.381.190,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute, les états civils indiqués ayant été certifiés par le notaire de la manière suivante:

- pour Monsieur Michel Jean Raymond Sarrazin, d'après sa carte d'identité française numéro AY 85854;
- pour Madame Chantal Marie Jacqueline Andrée François, d'après sa carte d'identité française N° AY 85853;
- pour Monsieur Gustave Vogel, d'après un extrait du registre de l'état civil.

Signé: M. Sarrazin, C. François, G. Vogel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 91S, fol. 98, case 3. – Reçu 23.802 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26035/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SYNTONIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FIDES INVEST Ltd., société à responsabilité limitée, ayant son siège à Reg. No. 1852 00, Central Chambers, Dame Court, Dublin, Irlande,

ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 septembre 1992,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2. Monsieur Michel Borkel, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme holding.

Elle existera sous la dénomination de SYNTONIA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, notamment toutes opérations mobilières ou financières, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre.

Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six ans. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration. En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs ainsi nommés restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs. Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opéra-

tions, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1^{er} juillet à 15.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Les assemblées générales ordinaires, sont présidées par le président, ou par un vice-président, ou, à défaut, par un administrateur désigné par le conseil. L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année et pour la première fois en 1997, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes.

Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société. Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, si elle se compose d'un nombre d'actionnaires représentant un tiers au moins du capital social, s'il s'agit de modifications portant sur l'objet ou la forme de la société; dans tous les autres cas, aucun quorum n'est requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés ou les 3/4 de ces voix si la délibération porte sur l'objet ou la forme de la société.

Art. 20. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 21. A toute époque, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution anticipée de la société. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale extra-

ordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions, quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) FIDES INVEST Ltd., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Michel Bourkel, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Le comparant sub 1. est désigné fondateur; le comparant sub 2. n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- b. Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- c. Monsieur Serge Kraemer, ingénieur diplômé, demeurant à Howald.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD., Querstrasse 3, CH-8304 Wallisellen-Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Sixième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé d'élire parmi ses membres un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour tous les actes de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bourkel, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 92S, fol. 4, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

C. Hellinckx.

(26037/215/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PRIME ACTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par:

Madame Viviane Bruno, employée de banque, demeurant à Pétange,

Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;

2) LIREPA S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par: Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondorcange

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 9 juillet 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PRIME ACTION HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en cent (100,-) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois chacune (LUF 12.500,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier vendredi du mois d'avril à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, quatre-vingt-quinze actions	95
2) LIREPA S.A., prédésignée, cinq actions	5
Total: cent actions	100

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs (LUF 55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Alberto Bevacqua, fondé de pouvoir, demeurant en Allemagne,
- b) Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,
- c) Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange,
- d) Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée de banque, demeurant à Weiler-la-Tour.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 92S, fol. 9, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

C. Hellinckx.

(26036/215/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TNL, TUESDAY NIGHT LEAGUE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Registered office: L-3898 Foetz/Mondercange, 11, rue du Brill.

STATUTES

Art. 1. The name of the club is TUESDAY NIGHT LEAGUE, abbreviated: TNL.

Art. 2. The club is situated in Mondercange at the following address:
Inter-Bowling, 11, rue du Brill, L-3898 Foetz/Mondercange.

Art. 3. The duration is not limited.

Art. 4. The objective is to facilitate free time activities and the promotion of Bowling.

Art. 5. The club is politically and religiously neutral.

General

Art. 6. The club exists of:

- a) a committee existing of at least 5 adult members who do not need to be active members: the president, vice-president, secretary, treasurer and (a) member(s);
- b) members called Sportbowler (without limitation to age), who pay a yearly fee and who have voting right if over 18;
- c) members called Funbowler (without limitation to age), who do not pay a yearly fee and who do not have voting right;
- d) honorary members (without limitation to age) who do not have voting right.

Art. 7. The membership. a) For the acceptance of Sportbowlers the committee needs to decide unanimously.

b) For the acceptance of Funbowlers the treasurer needs to decide.

c) The membership of Sportbowlers can be ended/revoked by:

- 1) a written termination addressed to the committee
- 2) not having paid the yearly fee
- 3) not having respected the club statutes and regulations sanctioned by a 2/3-majority of the committee.

d) The membership of Funbowlers can be ended/revoked by:

1) not having respected the club statutes and regulations sanctioned by a 2/3-majority of the committee.

e) The exiting or revoked member is not entitled to the funds of the club and is not entitled to a pay-back of any fees. Club property has to be returned to the club.

Art. 8. The yearly fee. a) Must only be paid by Sportbowlers and the amount due will be established by the committee.

b) After payment the member will receive a membership card which entitles the member to exercise his rights, as per the law of April 28th, 1928 «über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck» and to use the club facilities as decided by the committee.

Art. 9. The election of the committee. a) The president will be elected by the committee by straight majority.

b) The committee will be (re-)elected by the general assembly by straight majority.

c) The parting committee members can be re-elected.

Their responsibilities will only be withdrawn after they have been replaced.

d) If a member of the committee parts during the year, the committee can elect a new member with 2/3-majority, who will take over the responsibilities of the parting member until the next general assembly.

e) At least two members of the committee will be representing the Funbowlers.

Art. 10. Responsibilities/authorities. a) The committee can, after consultation of the members, assign work-groups which will be working in the interest of the club.

b) The committee will evaluate the recommendations of the work-groups and will decide on these by straight majority.

c) The committee's authorities are within the frame of existing legislation and the current statutes of the general assembly.

d) In the court of law, the club will be represented by a member of the committee.

e) The club regulations will be established by the committee and have to be adopted by a 2/3-majority of the general assembly.

f) The committee will meet at the request of the president.

The president will chair the meeting and can be represented by the vice-president.

g) The committee can take decisions if the majority of the members are present.

Decisions will be taken by straight majority. In case of equal votes, the vote of the president or his representative is decisive.

h) The committee is entitled to change the statutes and regulations during the year if it is in the interest of the club. The changes, however, will only be provisionally until the next general assembly.

Art. 11. Accounting. a) The account year starts in the month of September and ends in the month of August.

b) The committee will present the accounts of the past year to the general assembly in the first half of the new account year.

c) All income will be used in the interests of the club.

d) Account auditors will be elected by the general assembly for the duration of one year.

Only members with voting right can be elected account auditors.

Art. 13. General assembly. a) The annual general assembly will be public. It will be called by the committee.

Every member with voting right will be informed in writing if the correct addresses of these members are available.

An extraordinary general assembly can be requested in writing by 1/3 of the members with voting right. The extraordinary general assembly will then be called within a month.

The committee can call an extraordinary general assembly any time if required in the interests of the club.

Extraordinary general assemblies are not public.

b) Authorities of the general assembly are:

1) to change the statutes and regulations

2) to elect the members of the committee

3) to approve the accounts of the past year

4) to take decisions the committee is not authorised to take.

c) The meeting is chaired by the president or his representative.

d) The general assembly is only decisive if 2/3 of the members with voting right are present.

If less than 2/3 of the members with voting right are present, a second general assembly will be called, which will be decisive regardless of the number of members present.

c) The decisions of the general assembly will be sent to all members with voting right if the correct addresses of these members are available.

The statutes and regulations will be changed accordingly.

Art. 14. Any Changes to the statutes will be done according to the law of April 28th, 1928 «über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck».

Art. 15. The club will cease to exist if there are less than five members.

If so, all funds will be donated to the Commune Mondercange for social causes.

Art. 16. The club does not accept any responsibility for injuries and damages caused during training sessions, tournaments or any events organised by the club.

Art. 17. For any cases not mentioned in these statutes or for which these statutes do not account, the existing legislation shall be applied and the decisions of the committee as far as they are within the frame of this legislation.

Note:

This is a translation from the original statutes in German.

This translation is for information only.

Only the original in German is valid.

As it has been tried to keep this translation as close as possible to the original in German, some phrases will not be in fully correct English.

Colmar-Berg, 13th July 1996.

Following the German translation:

Art. 1. Der Name der Vereinigung ist TUESDAY NIGHT LEAGUE, abgekürzt: TNL.

Art. 2. Der Sitz ist in Mondercange und zwar:
Inter-Bowling, 11, rue du Brill, L-3898 Foetz/Mondercange.

Art. 3. Die Dauer ist unbeschränkt.

Art. 4. Ihr Zweck ist die Freizeitgestaltung und Förderung des Bowlingsports.

Art. 5. Die Vereinigung ist parteipolitisch und religiös neutral.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 6. Die Vereinigung besteht aus:

- a) einem Vorstand bestehend aus mindestens fünf grossjährigen Vorstandsmitgliedern, welche nicht unbedingt aktive Mitglieder sein müssen, und zwar Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und einem Mitglied,
- b) Mitgliedern genannt Sportbowler (ohne Altersgrenze), die einen Jahresbeitrag bezahlen und stimmberechtigt sind, falls grossjährig,
- c) Mitgliedern genannt Funbowler (ohne Altersgrenze), die keinen Jahresbeitrag bezahlen und nicht stimmberechtigt sind,
- d) Ehrenmitgliedern (ohne Altersgrenze), die nicht stimmberechtigt sind.

Art. 7. Die Mitgliedschaft. a) Über die Aufnahme von neuen Sportbowlern entscheidet der Vorstand. Für die Aufnahme ist eine Einstimmigkeit erforderlich.

b) Über die Aufnahme von Funbowlern entscheidet der Kassierer.

c) Die Mitgliedschaft der Sportbowler geht verloren durch:

- 1) schriftliche Kündigung an die Adresse des Vorstandes
- 2) Nichtbezahlen des Jahresbeitrages
- 3) Nichtbeachten der Statuten und Vereinsreglemente und zwar auf Beschluss des Vorstandes mit 2/3-Mehrheit.

d) Die Mitgliedschaft der Funbowler geht verloren durch:

- 1) Nichtbeachten der Statuten und Vereinsreglemente und zwar auf Beschluss des Vorstandes mit 2/3-Mehrheit.

e) Das austretende oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Recht auf das Vereinsvermögen und hat auch keinen Anspruch auf Rückzahlung der entrichteten Beträge.

Vereinseigentum muss dem Verein zurückgegeben werden.

Art. 8. Der Jahresbeitrag. a) Muss nur von Sportbowlern bezahlt werden und wird vom Vorstand festgesetzt.

b) Bei Zahlung erfolgt die Verabreichung einer Mitgliedskarte, welche das Mitglied befähigt, die durch das Gesetz vom 28. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, und den Vorstand festgesetzten Vorteile zu geniessen.

Art. 9. Die Wahlen des Vorstandes. a) Der Präsident wird von dem Vorstand bei einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

b) Der Vorstand wird von der Generalversammlung jedes Jahr neu gewählt bei einfacher Stimmenmehrheit.

c) Die austretenden Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar, ihre Befugnisse erlöschen erst nach erfolgter Neubesetzung.

d) Scheidet im Laufe der Amtszeit ein Vorstandsmitglied aus, so kann der Vorstand mit 2/3-Mehrheit ein neues Mitglied wählen, das bis zur nächsten Generalversammlung beauftragt wird.

e) Mindestens zwei Vorstandsmitglieder kommen aus den Reihen der Funbowler.

Art. 10. Befugnisse. a) Der Vorstand kann nach Aussprache mit den Mitgliedern Kommissionen einsetzen, die im Interesse der Vereinigung erforderliche Arbeiten erledigen.

b) Der Vorstand berät über die Vorschläge, die von den Kommissionen gemacht werden, und trifft seine Entscheidungen durch einfache Stimmenmehrheit.

c) Dem Vorstand stehen alle Rechte zu, sofern sie nicht durch die bestehende Gesetzgebung oder gegenwärtigen Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

d) Die Vertretung vor Gericht erfolgt durch ein Vorstandsmitglied.

e) Die Vereinsreglemente werden vom Vorstand ausgearbeitet und müssen in einer Generalversammlung mit 2/3-Mehrheit angenommen werden.

Erst dann sind sie rechtskräftig.

f) Der Vorstand tritt auf Einladung des Präsidenten zusammen, wobei er als Vorsitzender der Sitzung gilt.

Er kann vom Vizepräsidenten vertreten werden.

g) Der Vorstand ist beschlussfähig bei Anwesenheit der Mehrheit seiner Mitglieder. Die Entscheidungen erfolgen bei einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden oder dessen Stellvertreters.

h) Der Vorstand hält sich das Recht vor, Statuten und Vereinsreglement zu ändern im Laufe des aktiven Jahres, sofern es im Interesse der Vereinigung liegt.

Es gilt aber nur provisorisch bis zur Abstimmung der darauffolgenden Generalversammlung.

Art. 11. Geschäfts- und Buchführung. a) Das Geschäftsjahr beginnt im Monat September und endet im Monat August.

b) Der Vorstand legt in der ersten Hälfte eines jeden Jahres der Generalversammlung die Jahresabrechnung des verflossenen Jahres vor.

c) Die Einnahmen werden im Interesse des Vereins verwendet.

d) Als Kassenrevisoren werden stimmberechtigte Mitglieder in der Generalversammlung für ein Jahr gewählt.

Art. 13. Generalversammlung. a) Die ordentliche Generalversammlung muss öffentlich sein. Sie wird jährlich durch den Vorstand einberufen. Jedes stimmberechtigte Mitglied wird schriftlich informiert, sofern die richtige Anschrift vorhanden ist.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch 1/3 der stimmberechtigten Mitglieder schriftlich beim Vorstand angefragt werden. Die Einberufung erfolgt binnen Monatsfrist beim Vorstand.

Der Vorstand kann jederzeit eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen, wenn das Interesse des Vereins es erforderlich macht.

Ausserordentliche Generalversammlungen sind nicht öffentlich.

b) Befugnisse der Generalversammlung sind:

- 1) Statuten und Vereinsreglement abändern
- 2) Wahl des Vorstandes
- 3) Genehmigung der Jahresabrechnung
- 4) Beschlüsse zu fassen, welche nicht im Bereich der Befugnisse des Vorstandes liegen.

c) Die Führung liegt in den Händen des Präsidenten oder dessen Stellvertreters.

d) Die Generalversammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Wenn weniger als 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind, wird eine folgende Generalversammlung einberufen, die beschlussfähig sein wird, ohne Rücksicht auf die Zahl der Anwesenden.

e) Die Beschlüsse der Generalversammlung werden schriftlich an alle stimmberechtigten Mitglieder zugeschickt, sofern die richtige Anschrift vorhanden ist, und falls nötig in Statuten/Vereinsreglement abgeändert resp. hinzugefügt.

Art. 14. Abänderungen der Statuten erfolgen gemäss den Bestimmungen der bestehenden Gesetzgebung über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Art. 15. Auflösung des Vereins erfolgt, wenn der Verein weniger als fünf Mitglieder zählt. Im Falle einer Auflösung fallen die vorhandenen Gelder an die Gemeinde Mondcerange zur Verwendung für soziale Zwecke.

Art. 16. Der Verein ist nicht haftbar für Körperverletzungen und Materialschäden entstanden während Trainings, Wettkämpfen oder irgendwelchen Veranstaltungen, die vom Verein veranstaltet werden.

Art. 17. Für alle nicht aufgeführten oder nicht näher zu bestimmenden Fälle gelten die Bestimmungen der bestehenden Gesetzgebung sowie die Beschlüsse des Vorstandes, soweit sie im Rahmen des Gesetzes liegen.

Zusammensetzung des Vorstandes:

Präsident: Beckers Michael H.M., 21, avenue Gordon Smith, L-7740 Colmar-Berg, 859754 privat, 8199-3925 Büro, 8199-3852 Fax

Vizepräsident: Oberweis Romain, 121, route de Belvaux, L-4510 Oberkorn, 586955 privat,

Sekretär: Defrang Tina, 5, rue d'Esch, L-3340 Huncherang, 523309 privat, 524262 Fax,

Kassierer: Benavente Francisco, 32, rue de la Gare, L-8325 Capellen, 309730 privat, 8481-1276 Büro, 8481-1262 Fax.

Mitglied: Beckers-Curfs Vivian M., 21, avenue Gordon Smith, L-7740 Colmar-Berg, 859754 privat.

Foetz, den 14. Juli 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1996, vol. 481, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26039/534/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TRAVAUX MODERNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 5, rue Ketten.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur René Muller, entrepreneur, demeurant à L-5236 Sandweiler, 24, rue d'Oetrange,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet.

La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de construction,
- le commerce de matériaux de construction,
- l'exploitation d'une agence immobilière,
- l'exploitation d'une entreprise de plafonneur-façadier,

et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination.

La société prend la dénomination de TRAVAUX MODERNES, S.à r.l.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées en totalité à l'associée unique, en rémunération de son apport.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant une décision de l'associé unique ou l'accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés, toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas d'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société. Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Art. 17. Inventaire - Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Article 18. Répartition des bénéfiques.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quarante mille (40.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique, Monsieur René Muller, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée TRAVAUX MODERNES, S.à r.l. pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société sans limitation de sommes.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1856 Luxembourg, 5, rue Ketten.

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Muller, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 1996, vol. 498, fol. 47, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 juillet 1996.

J. Gloden.

(26038/213/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.033.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.

DITCO PARTICIPATIONS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(26080/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

ERMITAGE CROSBY ASIA FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.445.

Acte constitutif publié à la page 10130 du Mémorial C, n° 212 du 13 mai 1991.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(26082/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 30.175.

Acte constitutif publié à la page 9544 du Mémorial C, n° 200 du 20 juillet 1989,
modifié à la page 7250 du Mémorial C, n° 52 du 18 avril 1992.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.
(26083/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

ESCOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.307.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 28 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

(26084/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

FOOD-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.574.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26094/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

GOLFSERVICE LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biber, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 45.592.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26099/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1130 Bruxelles, 100, rue Arthur Maes.
 Succursale: L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue de l'Industrie.
 R. C. Luxembourg B 52.972.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 (26091/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1130 Bruxelles, 100, rue Arthur Maes.
 Succursale: L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue de l'Industrie.
 R. C. Luxembourg B 52.972.

L'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 1996 a approuvé les comptes et le bilan de FINAUXA S.A. au 31 décembre 1995. Cette assemblée confirme la pleine et entière décharge des administrateurs, M. Zietek, M. Cubbit et M. Kratz, ainsi que du commissaire-réviseur, M. Vermoezen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26092/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
 R. C. Luxembourg B 6.990.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'Administration et de la Direction générale du groupe de l'ARBED, demeurant à Roedgen,

agissant comme mandataire spécial du Conseil d'administration de la société anonyme ARBED, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.990,

ci-après désignée par «la société»,

en vertu des pouvoirs spécifiés ci-après,

lequel a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1) Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1993, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 333 du 20 juillet 1993, amendée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 14 août 1995, le Conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence de sept milliards cinq cents millions (7.500.000.000,-) de francs.

Le libellé de cette autorisation forme actuellement le septième alinéa de l'article cinq des statuts.

Sur cette autorisation, un montant de cinq cent quarante-huit millions huit cent vingt-deux mille (548.822.000,-) francs est réservé en vue de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du plan d'épargne facultatif du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise (ci-après «le plan d'épargne»), courant du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1995, ainsi qu'il résulte du neuvième alinéa de l'article cinq des statuts.

Le premier alinéa de l'article cinq des statuts renseignant le capital social souscrit a été modifié en dernier lieu dans un acte notarié de constatation d'augmentation de capital du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 27 janvier 1996.

2) Le plan d'épargne ayant cessé de s'appliquer le 31 décembre 1995, le Conseil d'administration, en sa réunion du 26 janvier 1996, a amendé les modalités dudit plan telles qu'elles avaient été fixées en sa réunion du 25 juin 1993, principalement en supprimant la condition de retour à meilleure fortune.

En conséquence, les modalités de dénouement du plan d'épargne ont été arrêtées comme suit:

Dans le cadre de la liquidation du plan d'épargne, le personnel d'ARBED a la possibilité d'opter avant le 31 mars 1996 pour la souscription au début mai 1996 d'obligations convertibles ARBED à l'aide de son épargne auprès de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE, fondation avec siège à Luxembourg.

Ces obligations sont à souscrire au prix unitaire de trois mille quatre cents (3.400,-) francs et portent intérêt au taux de quatre (4 %) pour cent par an, à compter du 1^{er} janvier 1996. Les intérêts viennent à échéance le 31 décembre de chaque année.

Du 1^{er} mai 1996 au 30 novembre 1998 inclus, les obligations sont convertibles en actions ordinaires d'ARBED à raison d'une action pour une obligation. L'obligataire qui demande la conversion n'a pas droit aux intérêts courus sur ses obligations depuis le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle la conversion est demandée. Les actions provenant de la conversion jouissent de tous les droits et avantages attachés aux actions ordinaires existant au moment de la conversion.

Les obligations ont la forme nominative et ne sont pas négociables en bourse.

Les obligations convertibles viendront à échéance le 31 décembre 1998, faute de conversion avant cette date.

En cas de conversion, le prix d'émission de trois mille quatre cents (3.400,-) francs est affecté au capital social à concurrence du pair comptable de deux mille (2.000,-) francs et à une prime d'émission disponible à concurrence du solde de mille quatre cents (1.400,-) francs.

Le Conseil d'administration a encore pris les décisions suivantes:

- le droit de souscription préférentiel des actionnaires a été, pour autant que de besoin, supprimé dans le cadre de l'offre des obligations convertibles au personnel d'ARBED;

- tous pouvoirs nécessaires et utiles ont été donnés au Président et aux membres de la Direction générale du groupe, chacun pouvant agir isolément et chacun étant autorisé à se substituer un ou plusieurs mandataires de son choix, pour émettre les prédites obligations convertibles, y compris notamment le pouvoir d'en fixer toutes les conditions et modalités, de recueillir les souscriptions et la libération des obligations convertibles, de faire constater par acte authentique les augmentations de capital découlant des conversions ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts, et de faire et signer tous actes généralement quelconques requis aux effets prédécrits;

- la société KPMG AUDIT, société civile, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, a été désignée pour établir un rapport sur l'émission des obligations convertibles.

3) En vertu des autorisations prérelatées, la société a émis jusqu'au 7 mai 1996, date de clôture de la souscription, seize mille neuf cent soixante-six (16.966) obligations convertibles en actions ordinaires de la société pour un prix d'émission total de cinquante-sept millions six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents (57.684.400,-) francs.

En conséquence, et en tenant compte en outre des conversions à constater sub 5) ci-après, le montant à réserver sur l'autorisation d'augmentation de capital visée ci-dessus sub 1) en vue de la conversion de ces obligations est ramené à l'article 5, alinéa 9 des statuts à trente et un millions quatre cent dix-huit mille (31.418.000,-) francs.

4) Conformément aux articles 32-4, 32-1(5) et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, le rapport portant sur la conformité légale des conditions de conversion prévues par l'émission des obligations a été établi par le réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, préqualifié, le 29 janvier 1996, qui conclut comme suit:

«5. Conclusion

Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des obligations convertibles qui correspond au moins au pair comptable, augmentée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement afin de satisfaire aux obligations résultant des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 et ne peut être reproduit ou distribué en partie ou en totalité, sauf en application de la loi, sans notre accord écrit préalable.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

KMPG AUDIT
Réviseurs d'Entreprises
E. Damotte, J. Medernach.»

5) Du 2 mai 1996 au 3 juillet 1996 inclus, la société a enregistré et accepté des demandes de conversion portant sur mille deux cent cinquante-sept (1.257) obligations, soit sur un montant global de quatre millions deux cent soixante-treize mille huit cents (4.273.800) francs, suivant attestation intitulée «Relevé des conversions effectuées du 2 mai 1996 au 3 juillet 1996 inclus dans le cadre de l'emprunt convertible ARBED 4 % 1996-1998.», datée au 8 juillet 1996.

En conséquence, la société a émis mille deux cent cinquante-sept (1.257) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Il en résulte une augmentation du capital social souscrit de deux millions cinq cent quatorze mille (2.514.000,-) francs et une affectation d'un million sept cent cinquante-neuf mille huit cents (1.759.800,-) francs à un poste prime d'émission avant déduction des frais et débours en relation avec l'émission et la conversion des obligations s'établissant à quarante-deux mille sept cent trente-huit (42.738,-) francs,

ce montant ayant été calculé proportionnellement à la partie de l'emprunt dont la conversion est constatée dans le présent acte.

En conséquence, le montant affecté au poste prime d'émission s'établit à un million sept cent dix-sept mille soixante-deux (1.717.062,-) francs.

6) Les documents sociaux attestant les opérations décrites ci-avant, et notamment les souscriptions des obligations, leur libération, leur inscription au registre des obligations nominatives et les mouvements subséquents, les demandes de conversion en actions ordinaires et les inscriptions des actionnaires au registre des actions nominatives ont été soumis au notaire instrumentant, lequel, après vérification et constatation afférente, les a rendus à la société.

7) A la suite de l'augmentation de capital constatée ci-dessus, le mandataire décide de modifier les alinéas 1^{er}, 8 et 9 de l'article cinq des statuts comme suit:

- le premier alinéa aura la teneur suivante:

«1) Le capital social souscrit s'élève à dix-sept milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent dix mille (17.697.910.000,-) francs. Il est représenté par sept millions neuf cent soixante-dix mille six cent soixante-dix-huit (7.970.678) actions ordinaires et huit cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept (878.277) actions privilégiées sans droit de vote, les privilèges de ces dernières étant définis aux articles 28 et 44 des statuts. Toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.»

- le huitième alinéa aura la teneur suivante:

«8) Comme il résulte de différents actes de constatation d'augmentation de capital, le dernier ayant été établi le 10 juillet 1996, la prédite autorisation a été utilisée à raison de trois milliards cinq cent soixante-quatre millions neuf cent cinquante-huit mille (3.564.958.000,-) francs.»

- le neuvième alinéa aura la teneur suivante:

«9) En outre, sur la prédite autorisation, un montant total d'un milliard huit cent vingt-quatre millions quatre cent trente-six mille (1.824.436.000,-) francs est réservé en vue de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires ECU 65.000.000,- (soixante-cinq millions d'ECU) 5,5 % Subordinated Convertible Bonds due 1999, d'où un montant réservé de 786.440.000,- (sept cent quatre-vingt-six millions quatre cent quarante mille) francs;

- de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires DEM 216.600.000,- (deux cent seize millions six cent mille Deutsche Mark) 2,50 % Senior Convertible Notes due 2003, d'où un montant réservé de 1.006.578.000 (un milliard six millions cinq cent soixante-dix-huit mille) francs;

- de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires 4 % 1996-1998 émis à l'expiration du plan d'épargne facultatif du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise, d'où un montant réservé de trente et un millions quatre cent dix-huit mille (31.418.000,-) francs.»

Resteront annexés aux présentes:

- un extrait des résolutions du Conseil d'administration du 26 janvier 1996;

- le rapport du réviseur d'entreprises du 29 janvier 1996;

- une attestation portant sur la souscription des obligations datée du 6 mai 1996;

- le relevé des conversions effectuées daté du 8 juillet 1996 visé au point 5) ci-dessus.

Les frais des présentes sont estimés à environ quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social d'ARBED, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Kinsch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 20, case 3— Reçu 42.738 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

R. Neuman.

(26044/226/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26045/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

FORGES FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.649.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1996, M. François Peusch, expert-comptable auprès de la FIDUCIAIRE CENTRALE, Luxembourg, a été nommé commissaire vérificateur.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour FORGES FINANCE S.A. (en liquidation)

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 78, case 4. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26096/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

FILO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.497.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 6 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

(26090/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

GEHL JACOBY & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 38.887.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

R. Moris.

(26097/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

GIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.037.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 1995, la décision des administrateurs du 21 mars 1995 de coopter Monsieur Marcello Ferretti au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera en même temps que celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1997.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour GIPE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallery P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26098/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

**EPPA GROUP S.A.,
EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.722.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26086/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

**EPPA GROUP S.A.,
EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP, Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
T. R. Luxembourg B 34.722.

*Extract from the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders
held extraordinarily on 17 June 1996*

The meeting decided to reappoint the following Directors for a period of three years:

Mr Jean-François Guichard, Company Director, residing in Paris (France);

Mr Malcolm Scott Hamilton, Company Director, residing in Brussels (Belgium).

The meeting decided to reappoint the following Director for a period of two years:

Mr Per Utterbäck, Company Director, residing in Stockholm (Sweden).

The meeting decided to reappoint the following Directors for a period of one year:

Mr Jeremy Kane, Company Director, residing in London (UK);

Mr Erik Schwabe, Company Director, residing in Oslo (Norway).

The meeting decided to reappoint Mr Malcolm Scott Hamilton as Chief Executive Officer (Managing Director) of the Company for a new period of three years.

The meeting decided to reappoint GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, as auditor of the Company for a new period of one year.

The meeting decided to transfer the registered office of the Company from its present address to 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Translation in French – Traduction en français:

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 17 juin 1996 au siège social*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs suivants pour une période de trois ans:

M. Jean-François Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France);

M. Malcolm Scott Hamilton, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique).

L'assemblée décide de réélire l'administrateur suivant pour une période de deux ans:

M. Per Utterbäck, administrateur de sociétés, demeurant à Stockholm (Suède).

L'assemblée décide de réélire les administrateurs suivants pour une période d'un an:

M. Jeremy Kane, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Grande-Bretagne);

M. Erik Schwabe, administrateur de sociétés, demeurant à Oslo (Norvège).

L'assemblée décide de réélire M. Malcolm Scott Hamilton au poste d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période de trois ans.

L'assemblée décide de réélire GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société pour une nouvelle période d'un an.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Certified true extract – Pour extrait conforme

Signature

Chief Executive Officer / Managing Director

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26087/520/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

GRADEL, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 81, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26100/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

G.I.T.E.N., GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.153.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

G.I.T.E.N., GROUPE INTERNATIONAL
DES TECHNOLOGIES NATURELLES

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(26101/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HENDERSON ASIA CB FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.

R. C. Luxembourg B 33.287.

Acte constitutif publié à la page 8952 du Mémorial C, n° 187 du 8 juin 1990.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26105/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.

R. C. Luxembourg B 22.848.

Acte constitutif publié à la page 8002 du Mémorial C, n° 179 du 20 juin 1985.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26106/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

GT EUROPE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.108.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour GT EUROPE MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

R. Stecker

Agent principal

(26102/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

GT EUROPE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.108.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 21 juin 1996 a pris les décisions suivantes:

- 1) Le bénéfice de l'année de USD 117.162,- a été reporté à nouveau.
- 2) Le mandat des administrateurs, MM. P.J. Loach, J.M. Gelhay, D.H. Biggs, A.D.F. Littlejohn et F. Wagner a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN & CO. S.C., Luxembourg.

Pour GT EUROPE MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26103/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HAGEMEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.648.

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire tenue ce 17 juin 1996, que Monsieur Anthony André Boris Teves, demeurant à Blaricum, Pays-Bas, a été élu nouvel administrateur.

Après cette nomination, les administrateurs sont:

- Monsieur A.H. Land;
- Monsieur I.H.H.J.M. Manders;
- Monsieur J.H. Riddell;
- Monsieur A.A.B. Teves.

Réquisition aux fins de modification de l'inscription de notre société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

PRICE WATERHOUSE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26104/579/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LABOUCHERE & CIE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.811.

Constituée suivant acte reçu par M^e André Schwachtgen, en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 403 du 23 août 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABOUCHERE & CIE (LUXEMBOURG)

Société Anonyme

R. Sulkers

J. Sassen

Directeur

Administrateur-

général

délégué

(26125/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Acte constitutif publié à la page 14401 du Mémorial C, n° 305 du 19 novembre 1988.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26107/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HSBC ASIA INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 31.505.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration se compose comme suit:

– Ian Burden, Directeur HSBC ASSET MANAGEMENT SERVICES JAPAN KK, 6th Floor, No. 2, Tomoecho Annex, 3-8-27 Toranomon, Minato-ku, Tokyo 105, Japon;

– Stephen Cotterell, Managing Director, HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;

– Robert E. Duggins, Chief Executive Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT ASIA PACIFIC LTD, 10F Citibank Tower 3, Garden Road, Hong Kong;

– Jean-Michel Gelhay, Vice-Président BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 2, boulevard Royal, Luxembourg.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26108/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HTR INDIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 25.372.

Acte constitutif publié à la page 1770 du Mémorial C, n° 35 du 11 février 1987.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26111/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.522.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(26114/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

IMEX-PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.712.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26113/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 28.888.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration se compose comme suit:
– Monsieur Robert E. Duggins, Chief Executive Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT ASIA PACIFIC LTD, 10F, Citibank Tower, 3 Garden Road, Hong Kong;
– Monsieur Stephen Cotterell, General Manager, HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
– Alan Gadd, Managing Director, HSBC ASSET MANAGEMENT EUROPE LIMITED, 6 Bevis Marks, London EC3A 7QP, Royaume-Uni.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26109/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

HSBC NAPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 40.718.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration se compose comme suit:

Président

Monsieur Robert E. Duggins, Chief Executive Officer,
HSBC ASSET MANAGEMENT ASIA PACIFIC LTD,
10F, Citibank Tower, 3 Garden Road, Hong Kong.

Administrateurs

Monsieur Stephen Cotterell,
HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A.,
7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
Clive P. Sherwood, Director,
HSBC ASSET MANAGEMENT SINGAPORE LIMITED,
21 Collyer Quay, # 20-02 Hongkong Bank Building, Singapore 0104;
Akio Hirano, Managing Director,
NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26110/267/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

INDUSTRIAL VENTURERS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 28.373.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, July 19, 1996.

(26115/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

JBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 31.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour JBS, S.à r.l.

(26116/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.708.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour INVESTCORP S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(26117/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

IPF CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.589.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire
avec effet au 5 mars 1996*

- La démission de Monsieur Jan Verhaeghe comme administrateur de la société est acceptée.
- Monsieur Stefan Duchateau, directeur de département à la KREDIETBANK N.V., Bruxelles, est coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan Verhaeghe, démissionnaire.
- Monsieur Stefan Duchateau termine le mandat de son prédécesseur.
- La cooptation de Monsieur Stefan Duchateau comme administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et exact

Pour IPF CONSEIL

A. Schmit

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26118/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

ISA ASIAN GROWTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.367.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1996

En date du 5 juin 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- d'accepter la démission, datée du 1^{er} avril 1996, de Monsieur Mark Konyn en tant qu'administrateur de la société;
- de réélire, en qualité d'administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'an 1997, MM. Ian McEvatt, Thierry Mequillet et Antoine Gilson de Rouvieux;
- de réélire COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en l'an 1997.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26119/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.273.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MONDADORI INTERNATIONAL

Société Anonyme Holding

Signatures

(26146/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

KOEPFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 15.114.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26120/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

KOEPFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 15.114.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26121/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

KOEPFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 15.114.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26122/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

KOEPFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 15.114.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26123/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

KOEPFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 15.114.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26124/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.699.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1996, vol. 481, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

R. Stecker

Agent principal

(26132/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.699.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 25 juin 1996 a pris les décisions suivantes:

1) Le bénéfice net de l'année d'un montant de USD 48.247,- a été réparti de la façon suivante:

- Réserve légale (5 %)	USD 2.413,90,-
- Dividende	USD 45.000,00,-
- Report à nouveau	USD 833,10,-
	<u>USD 48.247,00,-</u>

2) Le mandat des administrateurs, MM. Jean-Michel Gelhay, Robert Menster et John Pauly, a été renouvelé pour une période d'un an.

3) Le mandat du commissaire aux comptes, PRICE WATERHOUSE, a également été renouvelé pour une période d'un an.

Pour LUXEMBOURG GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1996, vol. 481, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26133/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LANGERS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.573.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LANGERS & CO S.A.

F. Mesenburg C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(26126/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LANGERS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 16 février 1996

- La démission de Monsieur Germain Menager de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
LANGERS & CO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26127/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

NCS-IPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-Grand-Saconnex, 29-31, route de l'Aéroport.
Succursale: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.544.

EXTRAIT

Suite à une décision du conseil d'administration, le siège de la succursale de Luxembourg a été transféré au 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26151/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

**LE FOYER – ARAG,
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, folio 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER – ARAG
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE
D'ASSURANCES S.A.
A. Lamberty H. Marx

(26128/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

**LE FOYER – ARAG,
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

Le siège social de la société LE FOYER – ARAG S.A. a été transféré.

Ancienne adresse: LE FOYER – ARAG S.A., 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Nouvelle adresse: Le FOYER – ARAG S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

A. Lamberty H. Marx

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26129/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

**LE FOYER – ARAG,
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de LE FOYER – ARAG se compose des administrateurs suivants:

1) Monsieur François Tesch, demeurant à L-Kockelscheuer, 45A, route de Bettembourg, président du conseil d'administration;

2) Monsieur Ludwig Fassbender, demeurant à D-Mönchengladbach, 105, Eickener Höhe, vice-président du conseil d'administration;

3) Monsieur Heinz-Peter Welter, demeurant à D-Erfstadt, - 24, Kolibristraße;

4) Monsieur Hans-Joachim Nowak, demeurant à D-Grünwald, - 17, Waldweg;

5) Monsieur Henri Marx, demeurant à L-Meispelt, 12, rue de Kopstal;

6) Madame Adèle Lamberty, demeurant à L-Filsdorf, 13, Kaabesbiërg.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26130/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LENY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

T. R. Luxembourg B 39.023.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 19, 1996.

(26131/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 29.745.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour MAO HOLDINGS S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(26137/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 29.745.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 19 juillet 1996 à 11.00 heures

Résolution

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, pour une durée d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Réquisition pour modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26138/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LUXLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour LUXLIFE S.A.
PRICE WATERHOUSE
Société Anonyme
Signature

(26134/579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LUXSTATE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1996, vol. 481, fol. 66, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

L'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 1996 a décidé de:

1) répartir le bénéfice de USD 50.006,- comme suit:

- apurement des pertes antérieures	USD 2.992,44
- 5 % à la réserve légale	USD 2.350,68
- solde à reporter	USD 44.662,88

2) donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions durant la période se terminant au 31 décembre 1995;

3) de réélire comme membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 1999: Monsieur Jean-Jacques Laborde, Monsieur Robert P. Freeman, Monsieur Arthur P. Solomon, Monsieur Lothar Deppe et Monsieur Jean Van der Vlist;

4) de réélire jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle comme réviseur indépendant: ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Coopérative, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTATE
Signature

(26135/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MARIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 39.636.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 19, 1996.

(26139/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LYSLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.634.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.

LYSLIN S.A.

A. Renard M. Mommaerts
Administrateur Administrateur

(26136/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MARKS & SPENCER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 71, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour MARKS & SPENCER
(LUXEMBOURG), S.à r.l.
KPMG Tax Consulting
J. Linon
Manager

(26140/671/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MARODE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 48.470.

The balance sheet as at December 31, 1994, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, July 19, 1996.

(26141/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MARODE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 48.470.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, July 19, 1996.

(26142/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MASTER-KEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

*Assemblée extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Turrettes-sur-Loup,
le 4 juillet 1996 à 15.00 heures*

Première résolution

Il a été résolu d'accepter les lettres de décharge ainsi que la démission de Monsieur Tony Van Vuuren et de Madame Nadine Vanoost en tant qu'administrateurs de la société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Il a été résolu d'accepter la nomination de Monsieur Gino Zambiasi et de Madame Maria Vittoria Mauri en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la fin du mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
E. Cartagenova
Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26143/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 30.102.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MKL PROPERTIES S.A.

Signature
Agent domiciliataire

(26144/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 30.102.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 19 juillet 1996 à 10.00 heures

Résolution

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, pour une durée d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Réquisition pour modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature
L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26145/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

NAARDEN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.425.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1996, le mandat du commissaire aux comptes, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1997.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26150/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

RICHARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 44.886.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26166/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SABROFIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 43.113.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 19, 1996.

(26168/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MULTI-MARKET-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.580.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26147/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MULTI-MARKET-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.580.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26148/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

MULTI-MARKET-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.580.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26149/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.310.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

RIVER HOLDING S.A.

E. Irthum

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(26167/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan consolidé de PAO DE ACUCAR (société mère de PATINVEST S.A.) au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PATINVEST S.A.

F. Simon

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(26159/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PATINVEST S.A.

F. Simon

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(26160/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(26152/005/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1996
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 26 mars 1996, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995 après avoir payé, en date du 7 avril 1995, un dividende de LUF 13.430.000,- aux actionnaires de la société;
- de ratifier la démission, datée du 5 avril 1996, de Monsieur Philippe Geslin en tant qu'administrateur de la société;
- de réélire MM. Salim Chaar, André Jarno et Patrick Zurstrassen, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en l'an 1997;
- de réélire PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en l'an 1997.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26153/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

NOMURA ASIAN INFRASTRUCTURE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.248.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 21 juin 1996

Monsieur Takashi Tsutsui a été nommé en tant qu'administrateur de la société, avec effet à partir du 21 juin 1996, en remplacement de Monsieur Koichi Kane.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26154/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

OMD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour OMD S.A.

(26157/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

OMD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour OMD S.A.

(26157A/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PAMIR S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 39.047.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 19, 1996.

(26158/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PORTMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 2A, rue Saint-Vincent.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège à Esch-sur-Alzette,
le 15 juillet 1996*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

– Monsieur Manuel Soares Leal Pinto, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette, 11, rue des Boers,
et

– Monsieur Levi De Sousa Mourato, chauffeur, demeurant à Esch-sur-Alzette, 52, rue du Moulin,
sont présents et ont pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Il est décidé de transférer le siège social au 2A, rue Saint-Vincent, à L-4344 Esch-sur-Alzette.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26161/604/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

PROVIS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.418.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour PROVIS FINANCE S.A.

E. Irthum

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

(26162/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

RE FIN CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.284.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1996

Il en résulte que:

– le mandat de COLOSSEUM LTD est prolongé pour une période d'un an;

– l'assemblée accepte la démission de Mademoiselle Gaby Schneider et de Monsieur Sebastiano Spada comme administrateurs;

– l'assemblée nomme nouveaux administrateurs:

* Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg);

* Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Pour réquisition-inscription

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26165/518/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

JEAN SCHANCK ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 19.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour JEAN SCHANCK ET CIE S.A.

(26169/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

RE DE CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.410.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1996

Il en résulte que:

- le mandat de Monsieur Sebastiano Spada est prolongé pour une période d'un an;
- l'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean Pirrotte et de Madame Gerty Thomé-Marter comme administrateurs;
- l'assemblée nomme nouveaux administrateurs:
 - * Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg);
 - * Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Pour réquisition-inscription
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26163/518/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

RE DE CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.410.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 1996

Il en résulte que:

- Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Spada, administrateur décédé.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1996, vol. 481, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26164/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SOLAR INTERNATIONAL Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.363.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

(26173/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SOLAR INTERNATIONAL Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.363.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 1996
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 21 mars 1996, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- d'accepter la démission de Monsieur Fabrice Toussaint en date du 1^{er} février 1996;
- de réélire MM. Wilfried Schnedler, Leonardo Bernasconi, Gianni Romano et Antoine Gilson de Rouvieux, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997;
- de réélire la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26174/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.965.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.

S. Perrier
Administrateur-délégué

(26170/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.965.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société
convoquée en session extraordinaire à Luxembourg, le 22 juillet 1996 à 9.00 heures*

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 23 décembre 1994 au 31 décembre 1995, décide d'approuver le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à LUF 2.201.411,-.

L'assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

Total de la perte reportée au 1^{er} janvier 1996: LUF 2.201.411,-.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur la période 1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26171/731/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SOCIETE FINANCIERE RENAISSANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 16.542.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 6 juin 1996, que:

– Madame Thérèse Brasseur, professeur, demeurant à Luxembourg, de nationalité belge, a été appelée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Antoine Ricard, démissionnaire.

Pour extrait conforme
E. A. Gimmi

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26172/604/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SUNSHINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.913.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 1995, Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Fred Carotti, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1998.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour SUNSHINE HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26184/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

STANDFAST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.023.

Acte constitutif publié à la page 21375 du Mémorial C, n° 446 du 1^{er} décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(26175/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

STANDFAST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.023.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 juillet 1996 a nommé la société PRICE WATERHOUSE S.A., 24-26, avenue de la Liberté, L-1014 Luxembourg, en qualité de réviseur externe en remplacement de la société civile ARTHUR ANDERSEN.

(26176/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.559.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996. Le Conseil d'Administration.
(26177/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

STRATEGIC CAPITAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.559.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996

En date du 12 juin 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de ratifier la cooptation, en date du 1^{er} octobre 1995, de Monsieur Frédéric Burguière en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Peter Whelpton, démissionnaire;
- de ratifier la cooptation, en date du 1^{er} octobre 1995, de Monsieur Thierry Logier en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Robert Dekker, démissionnaire;
- de réélire, en qualité d'administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997, MM. Antoine Gilson de Rouvieux, Ian McEvatt, Frédéric Burguière et Thierry Logier;
- de réélire KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26178/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TIN CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Cession de parts

La soussignée Madame Sylvie Duval, épouse Thiébaud, demeurant à Semécourt, 11, rue du Bicentenaire, cède par la présente à Monsieur Gilles Dubois, demeurant à Elvange, 22, rue de Burmerange, 250 parts sociales, qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée TIN CAFE, S.à r.l., avec siège à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, et d'une valeur nominale de 1.000 (mille) francs chacune.

Le cessionnaire qui a acquitté le prix de cession par 250.000 francs est subrogé dans tous les droits du cédant.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Bon pour acceptation

Bon pour cession

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26192/604/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TIN CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Cession de parts

La soussignée Madame Sylvie Duval, épouse Thiébaud,
demeurant à Semécourt, 11, rue du Bicentenaire,
cède par la présente à Madame Andrée Majerus, épouses Dubois,
demeurant à Elvange, 22, rue de Burmerange,
150 parts sociales, qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée TIN CAFE, S.à r.l., avec siège à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, et d'une valeur nominale de 1.000 (mille) francs chacune.

Le cessionnaire qui a acquitté le prix de cession par 150.000 francs est subrogé dans tous les droits du cédant.
Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Bon pour acceptation
Signature

Bon pour cession
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26193/604/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TIN CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Cession de parts

Le soussigné Jean-Louis Thiébaud,
demeurant à Semécourt, 11, rue du Bicentenaire,
cède par la présente à Madame Andrée Majerus, épouse Dubois,
demeurant à Elvange, 22, rue de Burmerange,
100 parts sociales, qu'il détient dans la société à responsabilité limitée TIN CAFE, S.à r.l., avec siège à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, et d'une valeur nominale de 1.000 (mille) francs chacune.

Le cessionnaire qui a acquitté le prix de cession par 100.000 francs est subrogé dans tous les droits du cédant.
Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Bon pour acceptation
Signature

Bon pour cession
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26194/604/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 mars 1996

En date du 27 mars 1996, le conseil d'administration de la SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A. (la «société») a décidé:

- d'accepter la démission, datée du 18 mars 1996, de Monsieur Philippe Liotier en tant que président et membre du conseil de surveillance;
- de coopter Monsieur Alain Marcheteau en qualité de nouveau président et membre du conseil de surveillance de la société pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en l'an 1996 en remplacement de Monsieur Liotier, démissionnaire.

La démission de Monsieur Philippe Liotier ainsi que la nomination de Monsieur Alain Marcheteau seront ratifiées par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle en l'an 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26179/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SVANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 28.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour SVANTE, S.à r.l.

(26186/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SUEZ LUX BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.084.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Le Conseil d'Administration.

(26180/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SUEZ LUX BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.084.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1996
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 3 mai 1996, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de réélire MM. Bruno Georges-Picot, Patrick Zurstrassen, Eugène Sersté, Jacques Mahaux, Robert Philippart, Antoine Gilson de Rouvieux, Lucien Euler et Michel Mengal en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en l'an 1997;
- de ratifier le remplacement, en date du 25 août 1995, de l'auditeur PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, par COOPERS & LYBRAND, Luxembourg;
- de réélire COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en l'an 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26181/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.559. 31.011.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Le Conseil d'Administration.

(26182/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.011.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1996
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 3 mai 1996, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de ratifier le paiement, en date du 29 décembre 1995, des dividendes intérimaires suivants:
 - * aux actionnaires du compartiment SUEZ LUX CASH – NORDIC : DKK 631,04 par action
 - * aux actionnaires du compartiment SUEZ LUX CASH – EUROPE : LUF 4.847,- par action;
- de réélire MM. Patrick Zurstrassen, Jacques Mahaux, Robert Philippart, Antoine Gilson de Rouvieux et Eugène Sersté en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en l'an 1997;
- de réélire PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en l'an 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26183/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SURF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

Assemblée extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Tourrettes-sur-Loup,
le 4 juillet 1996 à 14.00 heures

Première résolution

Il a été résolu d'accepter la lettre de décharge ainsi que de démission de Monsieur Tony Van Vuuren en tant qu'administrateur de la société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Il a été résolu d'accepter la nomination de Madame Maria Vittoria Mauri en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
E. Cartagenova
Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(26185/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

SVECIA SECURITIES SICAV N. 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.832.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 13 juin 1996

DIVIDENDE

En date du 13 juin 1996, le conseil d'administration de la société susmentionnée a décidé de payer:

– un dividende d'au moins SEK 4.243.642,- aux actionnaires du sous-fonds SVECIA SECURITIES N. 3 SWEDEN INTEREST FUND;

– un dividende d'au moins USD 65.584,- aux actionnaires du sous-fonds SVECIA SECURITIES N. 3 USD SELECTION FUND.

En accord avec la résolution prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 mai 1996, les deux dividendes seront réinvestis dans leurs compartiments correspondants.

La date ex-dividende est fixée au 21 juin 1996 et le réinvestissement sera effectué en date du 25 juin 1996 sur la Valeur Nette d'Inventaire («VNI») du 21 juin 1996.

Ces paiements auront permis à la SICAV de se conformer au «UK Distributor Status».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(26187/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

UNION CREDIT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

Assemblée extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Tourrettes-sur-Loup,
le 4 juillet 1996 à 16.00 heures

Première résolution

Il a été résolu d'accepter la lettre de décharge ainsi que de démission de Monsieur Tony Van Vuuren en tant qu'administrateur de la société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Il a été résolu d'accepter la nomination de Madame Maria Vittoria Mauri en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
E. Cartagenova
Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(26199/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

T-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.612.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26188/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

T-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.612.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26189/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TOPKAPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 51.559.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de TOPKAPI S.A., R.C. B numéro 51.559, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil C Numéro 471 du 20 septembre 1995.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Cathérine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de LUF 5.050.000,- (cinq millions cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 15.050.000,- (quinze millions cinquante mille francs luxembourgeois) par capitalisation d'une partie de l'Emprunt Obligataire Privé émis en date du 17.10.95 et émission de 5.050 actions nouvelles.

2. Souscription des 5.050 nouvelles actions et renonciation pour autant que de besoin par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Annulation du certificat n° 1 A de l'Emprunt Obligataire Privé d'une valeur nominale de ESP 22.860.000,-.

4. Modification de l'article 3 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze millions cinquante mille (15.050.000,-) francs luxembourgeois, représenté par quinze mille cinquante actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois.»

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions cinquante mille (5.050.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois à quinze millions cinquante mille (15.050.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de cinq mille cinquante (5.050) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Véronique Wauthier, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 25 juin 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Cette libération a été effectuée par la capitalisation d'une partie d'un Emprunt Obligataire Privé émis en date du 17 octobre 1995.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi par la société GEF, Gestion, Expertise et Fiscalité, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en date du 26 juin 1996, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport a les conclusions suivantes:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, l'apport de l'emprunt obligataire privé à concurrence de LUF 5.050.000,- correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quinze millions cinquante mille (15.050.000,-) francs luxembourgeois, représenté par quinze mille cinquante (15.050) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le certificat n° 1 A de l'Emprunt Obligataire Privé d'une valeur nominale de vingt-deux millions huit cent soixante mille (22.860.000,-) pesetas espagnoles.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à approximativement quatre-vingt-quinze mille (95.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: V. Wauthier, C. Arend, C. Hubert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 92S, fol. 5, case 1. – Reçu 50.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26196/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TOPKAPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 51.559.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 27 juin 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26197/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

UBZ INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.918.

Le conseil d'administration a décidé d'élire par voie de cooptation Monsieur Tatsua Itoh à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Tadakatsu Hironaka, administrateur démissionnaire. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale se tenant en mai 1997.

Pour UBZ INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26198/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TIAN-XIANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederkorn.
R. C. Luxembourg B 36.183.

Le bilan au 1^{er} septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

(26190/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TIEFBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 26.800.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 18 juillet 1996, vol. 130, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26191/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

TIRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
T. R. Luxembourg B 43.882.

The balance sheet as at December 31, 1995, registred in Luxembourg on July 17, 1996, Vol. 481, Fol. 70, Case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 23, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 19, 1996.

(26195/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 14.361.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1996.

Pour la société

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A.

J. Davies

(26200/716/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 14.361.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A.
tenue au siège de la société le 17 mai 1995*

«A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer M. Jean-Christophe Van Moer, administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 1995.»

Certifié exact

T. Matthyssens

Administrateur délégué

M. Nozza

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481 fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26201/716/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

V.I.M. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 481, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Pour la S.A. V.I.M. LUXEMBOURG.

(26203/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

VEHICLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.093.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 1996.

VEHICLE S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(26202/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

FONDATION JOURNALISTES EN EUROPE.

Secrétariat international: F-75002 Paris, 33, rue du Louvre.
Luxembourg: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

BILAN DU 1^{ER} JANVIER 1995 AU 31 DECEMBRE 1995

	31.12.1995	31.12.1994
<i>Actif</i>		
FONDATION DE FRANCE		
Fonds déposés	1.403.211,94	1.494.676,75
<i>Actif circulant</i>		
SICAV	642.891,00	394.748,00
Compte bancaire BIL du Luxembourg	27.621,00	28.278,00
C.F.P.J. à recevoir	27.621,00	28.278,00
J.J.E. à recevoir	618.476,00	137.670,00
	<u>2.692.199,94</u>	<u>3.584.227,69</u>
<i>Passif</i>		
Fonds propres de la Fondation	118.534,28	110.700,62
Provisions pour risques et charges	1.435.240,00	1.390.000,00
– Provisions pour risques salariaux	1.300.000,00	
– Provisions pour congés payés	135.240,00	
Produits reçus d'avance C.F.P.J.	1.306.314,00	886.300,00
Produits reçus d'avance F.J.E.	248.300,00	211.176,00
Fournisseurs (informatique)		40.264,70
C.F.P.J. solde au 31 décembre 1995	262.022,51	896.743,56
B.N.P.	105.087,76	41.209,15
Perte de l'exercice	(783.298,61)	7.833,66
	<u>2.692.199,94</u>	<u>3.584.227,69</u>

DETAIL DU BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

	31.12.1995	31.12.1994
<i>Actif</i>		
<i>Détail des produits à recevoir – C.F.P.J.</i>		
Bourses	387.476,00	
Inscriptions	210.000,00	
Annonces IDF	21.000,00	
	<u>618.476,00</u>	
<i>Détail des produits à recevoir – F.J.E.</i>		
Subventions		1.468.744,00
Bourses à recevoir		60.110,94
		<u>1.528.854,94</u>
<i>F.J.E. à recevoir</i>		
Cognac Jay		50.000,00
Bourse Flamande et Chambre de commerce		87.670,00
		<u>137.670,00</u>
<i>Passif</i>		
<i>Détail des produits reçus – C.F.P.J.</i>		
Inscriptions	1.306.314,00	886.300,00
Bourses	152.974,00	
<i>Détail des produits reçus d'avance F.J.E.</i>	248.300,00	
Reuter / participations		172.534,00
German Marshall Fund		39.042,00
		<u>211.176,00</u>

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1995

		31.12.1995	31.12.1994
<i>Produits</i>		4.585.896,01	5.003.279,10
Inscriptions	2.676.021,00		
Bourses	970.503,31		
Subventions C.E.E.	791.437,50		
Abonnements EUROPE	22.123,70		
Participations Europe	96.500,00		
Remboursements divers	<u>29.310,50</u>		
<i>Frais et charges de gestion</i>		4.828.307,32	4.682.354,16
Achats et services	157.999,54		
Matériel informatique et entretien	125.209,55		
Honoraires	30.813,20		
Annonces insertions	<u>1.976,79</u>		
Charges de gestion	247.616,97		
Fournitures de bureau	33.334,41		
Informations	63.374,02		
Missions réceptions	11.248,48		
Affranch. routage	58.179,10		
Téléphone télex	77.265,36		
Divers	<u>4.215,60</u>		
Imprimerie fabrication	431.096,59		
Charges de personnel	<u>1.961.431,16</u>		
Permanents	1.605.069,15		
Vacations	<u>356.362,01</u>		
Charges spécifiques	2.015.503,72		
Frais de transport	6.179,44		
Dépl. conseil staff	86.727,53		
Matériel pour cours	367,00		
Enquêtes	839.235,65		
Bourses	914.597,50		
Colloques	104.448,30		
Documentation cours	29.506,65		
Correspondants	18.726,71		
Reprographie	<u>15.714,94</u>		
Frais financiers	<u>14.659,34</u>		
<i>Affectation C.F.P.J.</i>		652.994,00	624.128,00
Locaux	360.000,00		
Gestion	165.000,00		
Documentation	27.600,00		
Equipement	30.000,00		
Reprographie	5.000,00		
Téléphone et téléfax	34.000,00		
Affranchissement	66.394,00		
Stage Allemand	<u>(35.000,00)</u>		
Total des charges après affectation		5.481.301,32	5.306.482,16
Résultat de gestion		(895.405,31)	(303.203,06)
Complément provisions pour risques salariaux		(45.240,00)	(110.000,00)
Produits ventes SICAV et produits financiers		18.804,21	11.835,65
Placements Fondation de France Perte		(91.464,81)	110.195,07
Solde subvention 1994		149.731,78	288.021,00
Régularisation chèques 1992			10.985,00
Prix Church		75.280,52	
OTAN		<u>4.995,00</u>	
FONDATION JOURNALISTES EN EUROPE			
Exercice Perte		<u>(783.298,61)</u>	<u>7.833,66</u>

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

FONDATION JOURNALISTES EN EUROPE.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue les 18 et 19 avril 1996 à Paris,
 – Monsieur Seppo Kievari, Publisher, Helsingin Sanomat, P.O. Box 975, 00101 Helsinki, Finlande;
 – Monsieur Giancarlo Leone, Vicedirettore, Direzione Coordinamento Palinsesti TV, RAI, Viale Mazzini 14, 00195 Rome, Italie,

ont été nommés membres du Conseil d'Administration.
 Paris, le 17 juin 1996.

F. Vink K. Peters
 Président Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26209/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

A.B.Z., S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8033 Strassen, 8, rue Pasteur.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunzehnten Juni.
 Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Uwe Kensing, Diplombetriebswirt, wohnhaft in L-8033 Strassen, 8, rue Pasteur.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung A.B.Z. S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vertretung und der Handel mit Werbe- und Geschenkartikeln für eigene und fremde Rechnung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.), aufgeteilt in hundert Anteile (100) von je fünftausend (5.000,-) Franken, welche wie folgt gezeichnet wurden:

Herr Uwe Kensing, Diplombetriebswirt, wohnhaft in L-8033 Strassen, 8, rue Pasteur, hundert Anteile	100
Total: hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll einbezahlt so dass der Betrag von fünfhunderttausend (500.000,-) Franken der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gelten das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1996.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von dreissigtausend Franken (30.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Uwe Kensing, Diplombetriebswirt, wohnhaft in L-8033 Strassen, 8, rue Pasteur.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8033 Strassen, 8, rue Pasteur.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Kensing, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 juin 1996, vol. 344, fol. 95, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 1996.

Signature.

(26213/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1996.

VOLTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.577.

1) M. Guy Harles, M. Marc Stilmant et M. Paul Mousel démissionnent avec effet au 31 décembre 1995 de leur fonction d'administrateurs de la société VOLTI INTERNATIONAL S.A.

2) Le siège social ne se trouve plus au 18, rue Dicks à partir du 31 décembre 1995.

3) M. François Lentz démissionne de son mandat de commissaire avec effet au 31 décembre 1995.

EUFIDE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26205/579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

VMS LUXINTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 30.852.

Procès-verbal de la décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire

Conformément aux pouvoirs qui lui sont alloués par l'article 16 des statuts, les Conseil d'Administration décide de changer le siège social de la société VMS LUXINTER, SICAV.

Le siège social actuellement situé à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, est déplacé au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

T. Matthyssens
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26204/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

WILGERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 13.457.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 1996, MM. Servaas L.M. Houtakkers, directeur de banque, B-Gravenwezel, Hans de Graaf, administrateur-délégué, L-Mamer, Mme Juliette Lorang, fondée de pouvoir principale, L-Neihaischen, ont été appelés aux fonctions d'administrateur et MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement des administrateurs et du commissaire aux comptes démissionnaires, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et Mme Marie-Claire Zehren.

Le siège social a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

Pour WILGERA S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481 fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26206/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.

L.C. LUXEMBOURG-MAMERANUS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 1996

14. Modification des statuts.

Il est décidé à l'unanimité de modifier les statuts comme suit:

Art. 1^{er}.

Le texte:

«Le siège administratif est fixé au domicile du secrétaire.»

sera remplacé par:

«Le siège social est fixé à Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}. Le siège administratif est fixé au domicile du secrétaire.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

G. Theis
Président sortant

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 481, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26210/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1996.